

**PROTECTION MALADIE - AUCUN REcul SOCIAL**

**Un recul social inacceptable pour FO Énergie et Mines**

Remboursement	2015	2016	
Montures Adultes	195,08€	150,00€	-45,08€
Honoraires (Facture 803€ - Base de remboursement Sécu 183€)	732,00€	228,75€	-503,25€

**La loi de financement de la Sécurité Sociale du 23 décembre 2013 et le décret du 18 novembre 2014 :**

- Modifient en particulier le panier minimum de garanties et les niveaux minima de couvertures pour certaines dépenses.
- Fixent des plafonds de prise en charge pour certaines dépenses de soins, au motif de limiter les pratiques tarifaires excessives de certains professionnels.
- Imposent une couverture sur tous les champs, médicaments, honoraires, optique, dentaire, etc. . .

Dans les IEG, sont concernés :

- L'optique adulte, avec un remboursement d'un équipement maxi tous les deux ans, un plafond sur les montures adultes de 150 €, certains types de verres adultes ou enfants sont aussi plafonnés.
- Les honoraires des médecins, avec une limitation du taux de remboursement à 125 % de la base Sécu, au lieu des 400 % actuels.

Après 4 ans de négociations portées sans relâche par FO Énergie et Mines, des améliorations de remboursement Camieg sont enfin obtenues en 2014 sur l'optique, le dentaire et l'auditif.

FO Énergie et Mines refuse toutes baisses de remboursements, exige le maintien à minima de l'existant et revendique d'autres améliorations de remboursements.

Le non-respect des évolutions règlementaires impliquera une hausse des taxes de +7 % sur la CsmA et la CsmR (+4,5 M€ pour la CsmR et +3,3 M€ pour la CsmA).

Conséquences :

- +2,65 € de cotisation mensuelle pour les Retraités (CsmR).

Pour FO Énergie et Mines, cette augmentation est largement supportable en utilisant les 14,5 M€ de réserves et peut également être prise en charge par le 1 % (Fonds Santé).

- +1,90 € de cotisation mensuelle pour les Actifs (CsmA).

Pour FO Énergie et Mines, cette augmentation est largement supportable en utilisant les 26,5 M€ de réserves. En plus, 65 % des cotisations sont financées par les employeurs.

**PRIORITÉ A LA SANTÉ - OBJECTIF ZÉRO RESTE A CHARGE**

Les moyens financiers existent, 319 M€ à fin 2014 (278 M€ Camieg, 41 M€ CsmA/R).

Avec FO Énergie et Mines et la Camieg comme seuls gestionnaire, les assurés sociaux des IEG pourront prétendre à une couverture maladie de haut niveau, efficiente et à l'écoute de leurs préoccupations.